



AVIS MUNICIPAL

La Commune de Neulise est propriétaire de plusieurs terrains constituant une réserve foncière d'aménagements d'intérêt général.

La date de réalisation de ces ouvrages n'étant pas connue à ce jour, la Commune propose que l'exploitation de ces terrains soit assurée par des exploitants agricoles.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Commune	Section	N°	Lieu-dit	Surface
Neulise	AD	39	Route du forez	3 696 m ²
	AD	41	Route du forez	233 m ²
	AD	26	Le bourg	120 m ²
	AD	27	Le bourg	6 171 m ²
	AD	29	Le bourg	20 844 m ²
	AD	30	Le bourg	377 m ²
	ZR	16	La verchère	38 000 m ²
	ZR	40	Les ratis	11 960 m ²

Pour connaître les modalités (durée de concession, redevance), vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de mairie, ou consulter le site internet de la Commune : www.neulise.fr

Vous êtes exploitant agricole, et vous souhaitez assurer l'entretien de l'une de ces parcelles (ou de plusieurs), merci de nous adresser votre demande soit :

- par courrier : Mairie – 54 Chemin vieux – 42590 NEULISE,
- soit par mail (mairie.neulise@orange.fr).

Les demandes doivent être faites avant le 09 mars 2019.

L'attribution de l'exploitation des terrains sera décidée, par tirage au sort, en séance de conseil municipal courant mars 2019.

Fait à Neulise, le 07/02/2019

Le Maire,



Hubert ROFFAT